

CONTROVERSE AVEC LES DONATISTES

DE L'UNITÉ DU BAPTÊME. Réfutation des erreurs des Pétilianus.

Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XIII, p. 551-563

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

ADRESSÉE A CONSTANTIN.

I. Mon cher Constantin, en face de nos adversaires, quand il s'agit de réfuter - leurs erreurs, nous sommes très-souvent réduit à la nécessité de traiter de nouveau des matières que déjà nous avons développées dans une multitude d'écrits. Toutefois cette nécessité ne laisse pas que d'avoir de grands avantages, pour ces esprits lents et paresseux, qui voient toujours de nouvelles pensées dans des phrases nouvelles; du reste, ce n'est jamais qu'au prix de nombreuses discussions, que la saine doctrine, d'abord privilège exclusif des amateurs, descend jusqu'à la portée du fidèle le plus insouciant. Quant à cet ouvrage sur l'unité du baptême qui a été composé par ceux qui rebaptisent de nouveau, vous n'avez pas oublié qu'il vous fut remis par je ne sais quel ministre donatiste, et que vous m'avez supplié, quand nous étions à la campagne, d'en faire la réfutation. La voici; en la lisant vous connaîtrez que l'oeuvre de notre adversaire n'est qu'un tissu de grandes paroles à effet, et d'accusations aussi ridicules que calomnieuses. Avec la grâce de Dieu, ma réponse était facile, vous allez vous en convaincre.

II. Il se plaint d'abord « de ce qu'on livre « à la publicité une chose jusque-là restée « secrète ». Qu'ils se taisent donc ceux qui condamnent cette publicité. Mais, disent-ils, ce sont les dissidents qui les obligent à parler. Nous aussi nous avons besoin de répondre non-seulement à ceux qui croient l'erreur, mais aussi à ceux qui la professent dans leurs oeuvres. En effet, ce qui nuit en secret mérite d'être réfuté publiquement, puisqu'on en fait publiquement la justification quand on conseille en secret ce qui ne peut, sans nuire, se réaliser par les faits. Baptise-t-on jamais en présence des profanes ? Cependant, les païens eux-mêmes savent que les chrétiens ont reçu le baptême ; cette vérité leur est enseignée publiquement, et cependant si l'un d'eux consent à croire les dogmes de la foi, ce n'est qu'en secret qu'il recevra le baptême.

III. Voyons donc, au sujet de la réitération du baptême, ce qu'enseignent ces hérétiques qui rougissent de dire publiquement ce qu'ils devraient avoir honte de croire même secrètement. « On demande, dit-il, où se trouve le baptême véritable ». Il ajoute : « Il n'y a de baptême véritable que le mien, et quand je (552) l'ai donné, malheur aux sacrilèges qui oseraient le réitérer ». Je réponds : Il n'est pas sacrilège celui qui n'ose réitérer le baptême unique, non pas le vôtre, mais le baptême de Jésus-Christ. En effet,

c'est Jésus-Christ qui produit dans le baptême la seule consécration de l'homme ; c'est vous, au contraire, qui enseignez la réitération du baptême unique. Je réproûve en vous ce qui vient de vous, et je proclame ce qui vient de Jésus-Christ. C'est justice quand nous blâmons le mal qui est dans l'homme, de proclamer en lui le bien qui lui vient de Dieu : c'est justice de ne pas profaner, même dans un homme sacrilège, le sacrement véritable que j'y trouve; loin de moi la pensée, pour convertir un homme sacrilège, de me rendre moi-même coupable de sacrilège !

IV. Au sujet du -baptême, excellent en lui-même, les Donatistes ont pris occasion de devenir mauvais, comme les Juifs sont devenus mauvais sous une loi bonne. De même donc que les Juifs seront jugés d'après leur propre loi qui est devenue un mal pour eux, parce que, dans leur malice, ils ne l'ont point observée ; de même les Donatistes seront jugés d'après leur baptême que, dans leur malice, ils ont regardé et conservé comme bon. Quand un juif vient à nous pour se convertir au christianisme, nous détruisons en lui, non pas les biens qu'il tient de Dieu, mais le mal dont -il est lui-même l'auteur. Nous corrigeons en lui l'erreur qui jusque-là l'empêchait de croire que le Christ est venu, qu'il est né, qu'il a souffert, et qu'il est ressuscité ; dès que son infidélité a disparu, nous posons en lui les fondements de la foi à toutes ces vérités. De même nous lui montrons qu'il a tort de s'attacher aux ombres et aux figures des sacrements anciens ; nous lui prouvons que le temps prédit par les Prophètes, où ces ombres devaient disparaître, est arrivé. Mais s'agit-il de sa croyance au seul Dieu véritable qui a créé le ciel et la terre, de sa haine pour les idoles et les sacrilèges des nations, de sa foi au jugement futur, de son espérance à la vie éternelle et à la résurrection de la chair ; nous l'applaudissons sur tous ces points, nous en proclamons avec lui l'infailible vérité; nous l'affermissons enfin dans la croyance qu'il possédait déjà, dans les traditions légitimes qu'il conservait avec soin. De, même quand un schismatique ou un hérétique vient à nous pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique, nous nous attachons à détruire en lui tout principe de schisme et d'hérésie; mais quant aux sacrements légitimes qu'il a conservés; quant aux croyances véritables que nous trouvons en lui, nous nous gardons bien d'y porter une main profanatrice et sacrilège, ou de réitérer les sacrements que nous savons lui avoir été conférés. En nous appliquant à corriger les défauts humains nous nous abstenons de condamner les remèdes divins. Chercher à guérir des plaies qui n'existeraient pas, ne serait-ce point s'exposer à imprimer des blessures sur un corps parfaitement sain? Je suppose enfin que sur tel ou tel point qui touche à la foi chrétienne et catholique, par exemple sur le dogme de la Trinité, je trouve cet hérétique dans l'erreur tandis qu'il a reçu le baptême selon toutes les règles évangéliques et ecclésiastiques, je m'attacherai à réformer son intelligence, mais je ne violerai pas le sacrement divin. Je parle des Juifs, des schismatiques, des hérétiques, et en général de tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, sont victimes de l'erreur, lors même que, du reste, ils appartiendraient à Jésus-Christ.

V. S'agit-il des Gentils, de ces adorateurs des idoles qui sont pour nous à une distance infinie ? L'Apôtre nous enseigne par son exemple que si nous devons corriger ce qu'il y a en eux de dépravé, ce n'est qu'à la condition d'applaudir à ce qu'il peut encore y avoir de bien en eux. Saint Paul s'adressant aux idolâtres, voire même aux panégyristes du culte des idoles, formulait sur eux sa pensée en ces termes: «Ils connaissaient Dieu, mais ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces; loin de là, ils se sont évanouis dans leurs pensées d'orgueil, leur coeur s'est obscurci, et est devenu insensé. En se disant sages ils sont devenus fous, et ils ont travesti la gloire du Dieu incorruptible en le représentant à l'image corruptible de l'homme, des oiseaux, des quadrupèdes et des serpents ». Telles furent en particulier les idoles des Egyptiens, chez qui l'idolâtrie revêtit les formes les plus variées et les plus honteuses. Toutefois, malgré leur dégradation, l'Apôtre ne leur refuse pas la connaissance de Dieu ; bien plutôt il la leur concède en ces termes : « Ils connaissaient Dieu, mais ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu ». Supposé qu'il eût entrepris de

détruire en eux cette (553) connaissance, sous prétexte qu'elle ne devait être qu'un mensonge, puisque ces hommes étaient sacrilègement impies, ne pourrait-on pas l'accuser d'être l'ennemi de la vérité ? Ce qu'il leur reproche, c'est d'avoir défiguré la vérité pour y substituer leur propre mensonge: « Ils ont, dit-il, travesti la gloire de Dieu, en lui donnant la ressemblance de l'image corruptible de l'homme » . En d'autres termes, ils ont donné à Dieu une forme toute différente de la sienne, et n'ont pas donné de lui aux hommes la connaissance qu'ils en avaient. En effet., c'est d'eux encore que l'Apôtre a dit : « Ils ont changé en mensonge la vérité de Dieu, ils ont honoré et servi la créature de préférence au Créateur, qui est béni dans tous les siècles ». Tout ce qu'une créature possède de vérité, lui vient de Dieu ; mais cette vérité n'est pas Dieu lui-même la preuve en est qu'on peut la changer en mensonge et adorer comme dieux le soleil, la lune, les corps célestes et les corps terrestres. Ce que l'Apôtre leur reproche, c'est d'avoir changé la vérité en mensonge , c'est là le crime qu'il déteste et qu'il voudrait effacer ; quant à ce qu'il peut encore y avoir de vrai dans leur doctrine, malgré les faussetés sans nombre au sein desquelles cette vérité est comme ensevelie, il l'approuve, le confirme et l'atteste. En effet, il avait dit au début de cette même épître : « La colère de Dieu se révèle du haut du ciel sur l'impiété et l'injustice avec laquelle les hommes enchaînent la vérité dans l'iniquité (1) ». Pouvait-il affirmer plus clairement qu'il reconnaît la vérité partout où elle se trouve, quoiqu'il gémissent de la voir retenue dans l'iniquité ?

VI. Prenons ensuite le livre des Actes des Apôtres. Paul, parlant du Dieu unique et véritable, venait d'enseigner aux Athéniens que c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes. Il ajoute aussitôt : « C'est là, à vous en croire, ce que vos poètes mêmes vous ont appris (1) ». Nous vivons, nous agissons, nous sommes en Dieu, telle est la vérité que ces impies adorateurs des idoles retiennent dans l'iniquité, car tout en connaissant Dieu ils ne l'ont pas adoré comme Dieu. Toutefois Paul ne détruit pas cette vérité, quoiqu'il la surprenne sur les lèvres des impies et des idolâtres; au contraire, il la confirme et l'établit comme point

1. Rom. I, 18 -25. — 2. Act. XVII, 28.

de départ pour enseigner ses principes à ceux qui ne les connaissaient pas. Fidèle imitateur de cette conduite apostolique, l'évêque Cyprien, traitant de l'unité du vrai Dieu pour confondre les adorateurs des idoles, emprunte une multitude de passages à ceux de leurs écrivains qui jouissaient parmi eux de la plus grande autorité (1) ; c'est-à-dire qu'il invoque la vérité qu'ils retiennent dans l'iniquité. Mais ce que j'admire encore davantage, c'est l'Apôtre qui, après avoir visité tous les temples païens de la ville d'Athènes , raconte que parmi les autels érigés en l'honneur des démons, il en a rencontré un avec cette inscription : « Au Dieu inconnu». Ne croyez pas qu'il va attaquer et réfuter cette inscription; loin de là; il en prend occasion de poser les prémisses d'un discours admirable d'adresse : « Le Dieu que vous adorez sans le connaître, je viens vous l'annoncer (2) » .

VII. Nous aussi, nous suivons cette règle apostolique qui nous a été transmise par nos pères dans la foi. Si donc nous trouvons quelque bien, même dans les hommes pervers, nous corrigerons leur perversité, mais nous respecterons le peu de bien qui leur reste; de cette manière, loin de détruire le bien, sous prétexte de mieux déraciner le mal, nous nous servons du bien que nous trouvons dans l'homme pour corriger le mal dont il est la victime. Du temps des Apôtres, on entendait dire à des chrétiens : « Moi je suis de Paul; moi je suis d'Apollo; moi je suis de Céphas ». Ces noms n'étaient pas des noms d'impies, mais de saints personnages, et cependant ils servaient de prétextes à des schismes criminels, dont le crime devait être exclusivement attribué aux fidèles eux-mêmes. D'un autre côté, ils savaient parfaitement que Jésus-Christ a été crucifié pour eux, qu'ils avaient été baptisés en son nom; cette connaissance n'était pas le fruit de leur erreur, mais de la libéralité divine. Ils tenaient donc cette vérité de Dieu enchaînée dans l'iniquité de leurs schismes. C'est de cette vérité que saint Paul s'empare adroitement,

non pas pour la détruire en détruisant ces vices, mais pour la confirmer de nouveau et s'en faire à leurs yeux un moyen de conversion. « Est-ce donc Paul quia été crucifié pour vous? » leur dit-il. « Ou bien est-ce au nom de Paul

1. Livre de la vanité des idoles.

2. Act. XVII, 23.

554

que vous avez été baptisés (1) ? » On voit que l'Apôtre s'appuie sur la vérité que ces fidèles tenaient de Dieu, pour leur inspirer la honte de l'erreur à laquelle ils s'abandonnaient. C'est ainsi que l'on dit au Juif : Conservez la foi que vous aviez à la résurrection des morts, mais croyez ce que vous ne croyiez pas; c'est-à-dire que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts; en effet, cette vérité de Dieu, qui a pour objet la résurrection des morts, vous la retenez dans l'iniquité, en refusant de croire que Jésus-Christ soit ressuscité. On dit également à l'idolâtre : Conservez la croyance que vous aviez à la création de l'univers par le seul Dieu véritable, mais gardez-vous de voir des dieux dans des bois ou des pierres, ou dans les parcelles de ce monde que vous adorez. En effet, cette vérité de Dieu, en vertu de laquelle vous croyez que le monde a été créé par Dieu, vous la retenez dans votre iniquité, en vous rendant l'adorateur des faux dieux. De même en s'adressant à un hérétique qui a conservé dans leur intégrité les sacrements, tels que l'Église catholique les enseigne, on lui dit : Conservez, comme vous le conserviez, le baptême chrétien donné au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; mais reconnaissez l'autorité de cette Eglise qui, selon la prophétie, se répand dans tout l'univers, et contre laquelle vous lanciez vos malédictions sacrilèges. En effet, cette vérité de Dieu, qui a pour objet l'unité du baptême, vous la retenez dans l'iniquité de votre division. Corrigez l'iniquité de votre innovation hérétique, de crainte qu'elle ne vous perde; et si vous conservez la vérité du sacrement chrétien, gardez-vous d'y trouver un sujet d'orgueil, car cette vérité même devient contre vous un juge redoutable. Loin de moi d'abhorrer votre iniquité jusqu'au point de nier la vérité de Jésus-Christ que je trouve en vous pour votre condamnation ! Loin de moi de vous corriger jusqu'au point de détruire le principe même qui doit me servir pour opérer votre conversion 1 Puis-je et dois-je détruire ce que je trouve de vrai dans l'âme des hérétiques, quand je vois l'Apôtre respecter ce qu'il trouvait de vrai jusque dans la pierre idolâtrique des païens?

VIII. Dieu est plus l'unité, que le baptême ne peut l'être; car le baptême n'est pas Dieu, et il n'est quelque chose de si grand que parce

1. I Cor. I, 12, 13.

qu'il est le sagement de Dieu; et cependant, en dehors même de l'Église, Dieu était adoré dans son unité par des hommes qui ne la connaissaient pas. De même, en dehors de l'Église, le baptême est conféré dans son unité par des hommes qui ne la connaissent pas. Me dira-t-on que le Dieu unique et véritable n'a pu, en dehors de l'Église, être adoré par des hommes qui ne le connaissaient pas? A celui, qui me tiendrait ce langage, je demanderais ce qu'il pourrait répondre à ces paroles de l'Apôtre : « Celui que vous adorez sans le connaître, c'est lui que je vous annonce ».

Ceux qui adoraient le Dieu véritable sans le connaître, ne trouvaient dans ce culte aucun avantage pour leur propre salut; ils couraient même à une perte presque certaine, puisque le culte qu'ils rendaient en même temps aux faux dieux était une injure sacrilège adressée au Dieu véritable. De même, il se peut qu'en dehors de l'Église les hérétiques gardent, sans le savoir, la foi à l'unité du baptême véritable, mais leur salut n'en retire pour cela aucun avantage; bien plus, ils acquièrent un nouveau droit à la damnation, en retenant la vérité captive dans une iniquité sacrilège, au sujet d'un

sacrement divin; cette vérité, qu'ils étouffent ainsi sous le poids d'une erreur volontaire, loin de les justifier, ne servira qu'à -les juger plus sévèrement. Toutefois, comme l'Apôtre, quand il corrigeait ces sacrilèges,, n'hésitait pas à avouer que, même en dehors de l'Église, des hommes adoraient,,sans le connaître, le Dieu véritable; de même, quand nous attaquons dans les hérétiques ces erreurs qui sont pour eux la cause d'une sacrilège séparation, nous devons avouer que, même en dehors de l'Église, des hommes, sans le savoir, confèrent le baptême véritable.

IX. « Mais », disent-ils, « quand Paul vint à Ephèse, il ordonna de baptiser en Jésus-Christ des hommes qui disaient avoir reçu le baptême de Jean (1) ». Voudrait-on conclure de ce passage que l'on doit baptiser les schismatiques et les hérétiques? Alors il faut être logique, et soutenir que Jean n'était qu'un hérétique et un schismatique. Si l'on recule devant une telle conclusion, il faut simplement convenir que ces hommes ont reçu ce qu'ils n'avaient pas encore, sans qu'il fût nécessaire d'invalider aucunement ce

1. Act. XIX, 1-5.

555

qu'ils avaient reçu. Ainsi, quelques auteurs prétendent que c'était un mensonge de leur part de soutenir qu'ils avaient reçu le baptême de Jean; sans aller jusque-là, il est plus naturel de répondre que le baptême de Jean n'était pas le baptême de Jésus-Christ, mais une sorte d'engagement à combattre pour Jésus-Christ; comme les sacrements de l'ancienne loi, sans être des sacrements véritables, avaient pourtant une efficacité préparatoire et figurative. Ils concluent : « Si, après le baptême de Jean, qui était l'ami de l'Époux, le baptême a été rendu, à plus forte raison doit-on rebaptiser après les hérétiques? » Pourquoi, dès lors, transporté d'une juste indignation, ne dirais-je pas à mon tour Si on a rebaptisé après le baptême de saint Jean, qui ne but jamais de vin, combien plus doit-on rebaptiser après le baptême donné par un homme pris de vin? Eh bien ! qu'ils suivent cette règle, s'ils -le peuvent; qu'ils baptisent après leurs ivrognes, si les Apôtres ont baptisé après Jean, le modèle de la sobriété. Pour s'y refuser, ils ne peuvent alléguer qu'une seule raison, c'est que le baptême conféré par ces ivrognes n'est pas leur propre baptême, mais le baptême de Jésus-Christ. Qu'ils avouent donc aussi que si le baptême a été conféré à ces hommes dont nous parlons, c'est, ou bien parce qu'ils n'avaient reçu aucun baptême, ou bien que le baptême qu'ils avaient reçu n'était pas le baptême de Jésus-Christ.

X. Telle est la contradiction à laquelle notre adversaire se condamne librement, et dont il ne se justifie d'aucune manière. Voici ses paroles : « On peut m'objecter que ceux qui furent de nouveau baptisés par:Paul, avaient reçu le baptême de Jean, mais non pas le baptême de Jésus-Christ; d'où je conclus qu'on ne doit pas réitérer le baptême, quand il est démontré que le premier baptême a été conféré au nom de Jésus-Christ ». Telle est l'objection qu'il se pose à lui-même; écoutons maintenant sa réponse : « A cet interlocuteur » dit-il, « le Sauveur répond en ces termes : Celui qui ne recueille pas avec moi, disperse (1). Et encore : Ce n'est pas celui qui me dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux. Car, à dans ce jour; beaucoup me diront : Seigneur, Seigneur, est-ce que ce n'est pas en votre

1. Matt. XII,30.

nom que nous avons prophétisé, chassé les démons, et opéré de nombreux prodiges ? Alors je leur dirai : Je ne vous connais pas; retirez-vous de moi , artisans d'iniquité (1). C'est donc en vain qu'ils allèguent le nom de Jésus-Christ, ceux qui n'accomplissent que des oeuvres menteuses; ce que font ces sacrilèges est nul de plein droit. Bon gré mal gré, les apostats, parleurs sacrements sacrilèges, ne font que se rendre plus

coupables envers Jésus-Christ. S'ils osent dire : C'est en votre nom que nous avons prophétisé, il leur sera répondu : Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, je ne vous connais pas. Et ce sera justice; car quand il s'agit des indignes, toute distinction serait purement arbitraire, entre baptiser, chasser les démons, ou accomplir tout autre prodige ». Or, vous voyez vous-même que malgré cette prolixité de langage, il ne résout nullement la difficulté qui lui était proposée; et pour mieux s'illusionner, il se permet de nous admonester, tant il est assuré que nous devons nous élever contre lui. Non seulement ces témoignages qu'il allègue ne plaident nullement en sa faveur, mais ils tournent directement en faveur de la -cause que nous soutenons.

XI. Il s'agissait du baptême de saint Jean. Quelques-uns de ceux qui l'avaient reçu, furent baptisés par les Apôtres ; de là il faut conclure, non pas que le baptême de Jean fut réitéré à ceux qui l'avaient déjà reçu, mais seulement que le baptême de Jésus-Christ dut être conféré à ceux qui n'étaient pas encore baptisés en son nom. En cela, dès lors, l'Apôtre ne condamne aucun des deux baptêmes, il se contente d'établir la différence qui les sépare. Cette distinction a été parfaitement comprise par notre adversaire. En effet, voici l'objection qu'il se pose à lui-même: « Le baptême reçu et conféré par ceux qu'ils appellent traditeurs, n'est point le baptême de Jean, mais le baptême de Jésus-Christ; d'où ils concluent que ce baptême ne doit pas être réitéré lors même que c'est par ces traditeurs qu'il a été conféré ». A cette objection il suppose que Jésus-Christ lui-même a répondu par ces paroles : « Celui, qui ne recueille pas avec moi disperse » ; comme si le Sauveur avait déclaré que l'on doit nier, détruire et invalider tout ce que l'on trouve de vrai, et même de divin, dans ceux qui ne recueillent pas avec

1. Matt. VII, 21-23.

556

lui. A ceux qui lui diront : « Seigneur, Seigneur, n'est-ce pas en votre nom que nous avons prophétisé, chassé les démons et opéré de nombreuses merveilles », il répondra « Je ne vous connais point ; retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité ». Ces paroles signifient-elles : A cause de votre iniquité je renierai ma propre vérité; retenue captive dans votre iniquité? Il est certain que dans son royaume il ne recevra pas tous ceux en qui il trouvera quelque vérité, il n'accueillera que ceux qui à la vérité joindront une charité suffisante et convenable; là où la charité manque, on ne trouve plus que l'iniquité. Mais cette iniquité reste tellement distincte de la vérité, qu'elle sera condamnée d'autant plus sévèrement qu'elle retiendra captive une plus grande somme de vérité. De là ces mots de l'Apôtre

« Quand je posséderais tous les sacrements et toute la science, avec le don de prophétie et une foi capable de transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien (1) ». Il dit qu'il n'est rien s'il n'a pas la charité, mais il ne dit pas que sans la charité il n'a ni les sacrements, ni la science, ni la prophétie, ni la foi. En effet, tous ces dons conservent en eux-mêmes leur propre grandeur, quoique celui qui les possède sans la charité ne soit rien en lui-même, par la raison qu'il retient la vérité de ces dons captive dans son iniquité. Nous aussi nous disons à ces hérétiques: Nous ne détruisons pas la vérité du baptême, alors même que vous enchaînez cette vérité dans votre iniquité ; quand nous essayons de vous convertir, nous battons en brèche votre iniquité, mais nous attestons et conservons la vérité. D'où je conclus que notre adversaire ne tire aucun avantage de ces nombreux passages évangéliques.

XII. Au contraire, voyez comme ils affirment la thèse que nous soutenons. Voici ses propres paroles : « Il est certain que ceux qui, dans leur état de sacrilège, ont osé accomplir l'oeuvre de Jésus-Christ, l'eussent-ils faite en son nom, ont fait une action fautive et l'ont perdue ». C'est vrai, tous ceux qui en état de sacrilège ont osé agir au nom de Jésus-Christ, ont perdu leur action en tant qu'elle leur est propre. Doit-on

conclure de là que le nom de Jésus-Christ est un sacrilège, même quand des sacrilèges l'invoquent pour faire telle action ? Qui oserait soutenir cette

1. I Cor. XIII, 2.

affirmation, si insensé fût-il ? Y aurait-il de nos jours un seul païen même pour avancer une telle proposition ? C'est en toute vérité que Jésus-Christ a dit : « Celui qui ne recueille pas avec moi, dissipe »; cependant, quand ses disciples vinrent lui raconter qu'ils avaient rencontré un homme chassant les démons en son nom, et qu'ils l'en avaient empêché, parce qu'il ne marchait pas avec eux à la suite du Sauveur, Jésus leur répondit : « Ne l'empêchez pas ; car on ne peut opérer des miracles en mon nom, et parler mal de moi (1) ». Ce thaumaturge était coupable de ne pas recueillir avec le Seigneur et de ne pas former avec ses disciples un seul et même troupeau sous sa direction bienfaisante. Et dans cette iniquité il retenait enchaînée une vérité qui ne venait pas de lui, et en vertu de laquelle il chassait les démons au nom de Jésus-Christ et s'abstenait de parler mal de lui. C'est cette iniquité que le Seigneur condamne en ces termes : « Celui qui ne recueille pas avec moi, disperse ». Cependant il ne nie pas, il ne désapprouve pas la vérité qui est en cet homme, puisqu'il ajoute : « Ne l'empêchez pas, car personne ne peut faire des prodiges en mon nom et parler mal de moi ». Cette conduite du Sauveur, tel est le modèle que nous avons à suivre. Nous ne pouvons, dès lors, nier la vérité du baptême, ni tout ce que nous surprenons de vrai dans les hérétiques ; à plus forte raison n'oserions-nous ni le désapprouver ni le détruire. Quant à l'iniquité qui les porte, non pas à recueillir avec Jésus-Christ, mais à disperser, c'est avec raison que nous la détestons ; nous les condamnons même au moyen de la vérité qu'ils conservent inviolable, ou du moins nous nous en servons pour travailler à leur conversion.

XIII. Qu'il considère donc quelle erreur a pu lui inspirer les paroles suivantes : « Bon gré, malgré, les traditeurs par leurs sacrements sacrilèges ne font que se rendre plus coupables envers Jésus-Christ ». Donner à ces hommes le nom de traditeurs sans prouver qu'ils le soient, c'est déjà une grande témérité, que pourtant, à la rigueur, on pourrait encore tolérer de sa part ; mais comment supporter qu'il flétrisse du nom de sacrilèges les sacrements de Jésus-Christ, lors même qu'en réalité, comme il-le prétend calomnieusement, ils seraient conférés par des

1. Marc. IX, 37, 38.

557

traditeurs, pourvu qu'ils soient administrés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, selon le rite évangélique ? Il dira peut-être que les sacrements conférés par des sacrilèges, ne sont pas les sacrements de Jésus-Christ. Pourquoi dès lors ne pas ajouter que ce n'est pas non plus le nom de Jésus-Christ qui est invoqué par les sacrilèges ? Mais il recule devant cette conclusion. Écoutons plutôt : « Il est certain que dans tout ce que les sacrilèges osent faire, fût-ce même au nom de Jésus-Christ, ils perdent leur temps et n'accomplissent qu'une oeuvre mensongère ». « Fût-ce même au nom de Jésus-Christ », dit-il, est-ce qu'il n'affirme pas qu'il s'agit ici réellement du nom même de Jésus-Christ ? De même donc que tout ce que font les sacrilèges au nom de Jésus-Christ est radicalement nul ; de même que le baptême de Jésus-Christ, reçu ou conféré par les hérétiques, est pour eux absolument invalide; toutefois, de même que pour les premiers il s'agit réellement du nom de Jésus-Christ ; pour les autres il s'agit également du baptême même de Jésus-Christ. Ces deux points doivent être affirmés et maintenus, au lieu d'être niés et détruits, autrement les dons les plus signalés du Seigneur ne seraient pour nous qu'une occasion de l'offenser plus indignement, au moment même où nous travaillons à réformer la conduite de tous ces sacrilèges, qui usent si mal des

bienfaits du ciel.

XIV. Il soutient que ces paroles du Seigneur: « Retirez-vous de moi, vous tous qui accomplissez l'iniquité », seront adressées à ces sacrilèges qui, en dehors de l'Eglise, baptisent ou chassent les démons, ou opèrent des prodiges au nom de Jésus-Christ. Nous soutenons, nous, et nous en avons pour garant la Vérité même, que cette sentence sera formulée contre tous ceux qui, dans les filets mêmes de l'unité, devenus de mauvais poissons, nagent ainsi jusqu'au rivage, mêlés avec les bons. Quand nous voyons les bons poissons recueillis dans les vases, et les mauvais rejetés au dehors, n'est-ce pas la réalisation de cette parole: « Retirez-vous de moi, vous tous qui accomplissez les oeuvres d'iniquité ? » Toutefois nous ne détruisons pas en eux les sacrements de Jésus-Christ, puisque nous proclamons que ces hommes qui baptisent et ceux qui sont baptisés sont dans les filets de l'unité. Je suppose aussi qu'ils ne pousseront pas l'impudence jusqu'à soutenir que cette sentence du Sauveur : « Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité », ne sera point formulée contre cette multitude d'hommes mauvais et pervers qui, dans leurs propres rangs, se souillent ostensiblement de toutes sortes de crimes, comme les avarés, les voleurs, les usuriers sans entrailles, et les vagabonds assassins; cependant ils voient, ils savent d'une manière certaine, que beaucoup de ces misérables confèrent le baptême, ou le reçoivent, et tout en détestant leurs crimes, ils se gardent bien de violer en eux le Sacrement divin. Bien loin donc que notre adversaire, en citant ces passages évangéliques, ait produit un seul argument contre nous, il a plutôt remis entre nos mains des armes pour le vaincre.

XV. Il ajoute avec un accent de satisfaction et de triomphe: « La question est ainsi promptement résolue ». Il est vrai qu'il l'a résolue, mais en notre faveur. N'a-t-il pas dit lui-même que quand il s'agit des indignes, il n'y a aucune distinction à établir entre baptiser, chasser les démons, et opérer d'autres semblables merveilles? A ceux donc qui diront

« C'est en votre nom que nous avons accompli tous ces prodiges, le Sauveur répondra: Je ne vous connais pas ; retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité ». De ces paroles n'est-il pas juste de conclure que ceux mêmes qui sont séparés de l'Eglise administrent aussi réellement le baptême de Jésus-Christ, que d'autres chassent réellement les démons au nom de ce même Jésus-Christ ? Toutefois on doit ajouter, que ni les uns ni les autres ne trouvent, dans leurs oeuvres, aucun mérite qui leur obtienne la vie éternelle ou qui les arrache aux supplices d'une éternelle damnation. Si donc l'entrée dans l'Eglise nous était demandée de la part de l'un de ceux qui auraient été délivrés du démon par un exorciste, semblable à celui que les disciples rencontrèrent et qui chassait les démons sans être du troupeau de Jésus-Christ, nous reconnâtrions assurément en lui la puissance qui a opéré ce prodige, mais nous lui donnerions aussi ce qui lui manquerait. De même si un homme veut entrer dans l'Eglise après avoir été baptisé par des hérétiques ou des schismatiques, nous nous gardons bien de méconnaître le sacrement de vérité dont il a été ondoyé, mais nous y ajoutons les liens d'unité qui lui manquent, et sans laquelle il ne (558) tirerait aucun fruit ni de son état ni de ses oeuvres. Telle est notre conduite ; elle nous est toute tracée par nos pères dans la foi, par l'Église catholique répandue sur toute la terre, et nous la défendons contre tout ce qui pourrait l'altérer ou l'obscurcir. Nous pourrions donc clore ici la discussion, puisqu'il l'a lui-même résolue en quelques mots, par les citations qu'il a faites des passages évangéliques. Ces passages sont d'une telle évidence que s'il voulait déposer son esprit de chicane, il condamnerait à l'instant son erreur, et reconnaîtrait la vérité du Baptême.

XVI. Quel besoin dès lors pouvons-nous avoir d'étudier une à une les nombreuses et trop longues arguties au moyen desquelles il veut nous prouver qu'il est en possession du véritable baptême? Est-ce que nous en avons douté un seul instant? Dès lors que l'on s'attache d'une manière ferme et inébranlable aux rigoureuses prescriptions de la vérité, il ne reste plus qu'à blâmer et à corriger dans chaque homme ce qui est faux et vicieux, et à reconnaître ce qu'il y a de vrai et de légitime. Avec ce principe on voit aussitôt ce que nous réprouvons dans l'hérésie des Donatistes, et ce que

nous y reconnaissons d'inviolable et de sacré. Puisque, dans l'iniquité de leur séparation, ils conservent encore la vérité du baptême, nous réprouvons leur iniquité, mais nous proclamons la vérité du baptême.

XVII. Soutenir que l'on doit détruire le baptême de Jésus-Christ parce que c'est ce baptême même que confèrent les hérétiques, c'est se mettre dans la nécessité logique de conclure que l'on doit également nier Jésus-Christ, puisque les démons eux-mêmes proclament sa divinité. Pierre reçut les plus grands éloges pour avoir répondu : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant (1) » ; les démons chassés du corps d'un possédé affirmèrent également : « Nous savons que vous « êtes le Fils de Dieu (2) ». Cette confession de Pierre lui mérita une récompense, tandis que celle des démons leur fut nuisible; cependant toutes deux étaient parfaitement vraies en elles-mêmes et comme telles méritaient d'être applaudies. Or, les catholiques confèrent la vérité du baptême comme Pierre fit sa confession, tandis que cette même vérité du baptême est pour les hérétiques pervers, ce que cette même confession a été pour les démons.

1. Matt. XVI, 16-17. — 2. Marc, I, 24, 25.

Elle sert aux premiers, elle condamne les seconds, et cependant pour les uns et pour les autres elle est la vérité et à ce titre elle mérite d'être reconnue et applaudie. L'apôtre saint Jacques, voulant réfuter ceux qui prétendaient que la foi seule, sans les œuvres de la charité, suffit au salut, emprunte sa comparaison aux démons eux-mêmes, pour prouver à ses adversaires qu'il ne suffit pas de croire au Dieu véritable, si à la foi on n'ajoute point les bonnes œuvres. « Vous croyez, » dit-il, « en un « Dieu unique; vous faites bien; les démons y croient aussi et ils frémissent (1) ». Ainsi, d'après cet Apôtre, croire au Dieu véritable, et passer sa vie dans des œuvres mauvaises, c'est ressembler aux démons; cependant il se garde bien d'ajouter que l'on doit, en haine des démons, nier ce qu'il y a de vrai dans leur croyance à l'égard de Dieu. Quand donc nous entendons notre antagoniste citer ces paroles de l'Apôtre : « Un Dieu, une foi, un baptême (2) », il nous est prouvé de nouveau qu'en dehors de l'Église il est des hommes qui adorent Dieu sans le connaître; nous savons d'ailleurs, qu'en dehors de l'Église, la foi en un seul Dieu est professée non-seulement par certains hommes, mais même par les démons. Ces deux points, d'ailleurs, nous sont attestés, plutôt que niés par les Apôtres. Si donc nous trouvons l'unité du baptême dans ceux qui sont en dehors de l'Église, pourquoi ne pas confirmer cette unité, au lieu de la nier; pourquoi, sous prétexte de corriger ce qu'il y a en eux de dépravé, dépraverions-nous le peu de bien qui leur reste ? Servons-nous, au contraire, de ce qu'ils ont de vrai pour corriger ce qu'ils ont de mauvais.

XVIII. Que signifient donc ces paroles: « Le vrai baptême est là où se trouve la vraie foi? » Il peut assurément se faire que des hommes aient le vrai baptême, sans avoir la vraie foi; comme il peut se faire aussi que tout en possédant l'Évangile véritable on le comprenne mal et qu'on n'ait de Dieu qu'une foi erronée. Parce que la foi est faussée, concluons-nous que l'on doit aussi détester ou corriger l'Évangile malgré sa véracité? Je suis persuadé que ces Corinthiens, qui glissaient si facilement sur la pente du schisme, n'avaient plus la vraie foi, quand ils disaient : « Je suis de Paul ». En effet, c'était là une fausseté. Cependant ils avaient le vrai baptême ; car c'est

1. Jacq. II, 19. — 2. Ephés. IV, 5.

559

sur cette vérité que l'Apôtre s'appuie pour réformer leur erreur et leur dire sans détour « Est-ce que Paul a été crucifié pour vous? avez-vous donc été baptisés au nom de Paul (1) ? » Il en était aussi parmi eux, qui ne croyaient pas à la résurrection des morts, et en cela ils avaient perdu la vraie foi. Cependant ils étaient dans le vrai, en croyant à

la résurrection de Jésus-Christ en qui ils avaient été baptisés ; l'Apôtre se sert de la vérité qu'ils croyaient, pour corriger ce qu'il y avait d'ailleurs de défectueux dans leur foi : « Si », dit-il, « les morts ne ressuscitent pas, Jésus-Christ, non plus, n'est pas ressuscité (2) ». Ils croyaient donc que Jésus-Christ était ressuscité, et en cela ils avaient raison; mais c'est précisément cette croyance qui, dans les mains de l'Apôtre, devait servir de remède pour corriger l'erreur pernicieuse qui les empêchait de croire à la résurrection des morts. De même donc que dans les saintes Écritures ils ne peuvent citer aucun passage qui nous prouve que des hérétiques revenant à l'Église ont de nouveau reçu le baptême ; de même nous ne voyons pas comment on pourrait nous y démontrer que ces hérétiques ont été reçus par elle avec le baptême qui leur avait été conféré au sein de l'hérésie. En ce point, leur condition est donc la même que la nôtre, puisque dans l'histoire des temps apostoliques nous ne rencontrons aucun exemple qui les autorise, comme ils le font, à réitérer le baptême aux hérétiques, ou à ceux qu'ils regardent comme tels; rien non plus qui nous condamne, quand nous soutenons que nous ne sommes point tenus de recevoir le baptême de Jésus-Christ, tel qu'il est donné chez les hérétiques. Il nous est facile de reconnaître que toutes les fois que tes Apôtres s'adressaient à des hommes victimes de quelques erreurs, ou coupables de quelque impiété, s'ils trouvaient en eux quelques débris de vérité, loin de les détruire ils les encourageaient et y applaudissaient; mais tout en épargnant la vérité, ils ne négligeaient ni de corriger ni de condamner leurs erreurs et leurs fautes. Suivons donc la même règle quand il s'agit de la vérité du baptême; partout où nous trouvons cette vérité conservée comme elle l'est dans l'Église, ne la nions pas, ne la détruisons pas. Mais tout en ménageant-la vérité, guérissons, corrigeons tout ce qu'il y a de vicieux,

1. I Cor. I, 12, 13. — 2. Ibid. XV, 1,6.

de dépravé, ou d'erroné; et si toute guérison est impossible, ne reculons pas devant la réprobation formelle et une condamnation absolue.

XIX. Quand donc nous recevons ces hommes, ce n'est pas leur iniquité que nous recevons] cette iniquité qui a établi entre eux et l'Église de Jésus-Christ, une séparation sacrilège; qui a mis sur leurs lèvres et inspiré à leur coeur les calomnies les plus atroces, les malédictions les plus criminelles, contre cette Eglise à laquelle Dieu rend de si glorieux témoignages, par la toi, par les Prophètes, par l'Évangile, par les psaumes et par les Apôtres. Nous ne recevons pas davantage l'erreur en vertu de laquelle ils refusent de reconnaître, osent détruire et n'hésitent pas à réitérer le baptême de Jésus-Christ gardé dans toute son intégrité même parmi les hérétiques. Bien plus, quand non-seulement des laïques, mais des clercs, non-seulement des clercs, mais des prêtres et des évêques , baptisés dans ces Eglises que les Apôtres ont fondées au prix de leur sueur et de leur sang, ont la coupable faiblesse de se laisser séduire et d'embrasser leur hérésie, aussitôt ils en font des catéchumènes. De crimes comme ceux-là , jamais nous ne pourrions les applaudir; et avant que les coupables puissent rentrer parmi nous, ils doivent être convertis.

XX. Nous devons ajouter que nous exigeons une pénitence plus humble et plus rigoureuse de ceux qui ont quitté l'Église catholique, que de ceux qui ne lui ont jamais appartenu. Remarquons encore que jamais on ne les admet à la cléricature, soit qu'ils aient été rebaptisés par les hérétiques, soit qu'après une première résipiscence ils soient retournés à l'hérésie, soit que dans leurs rangs ils aient été clercs ou simples laïques. Ceux. d'entre vous qui négligent l'observation de ces règles, et qui élèvent ces anciens hérétiques à la cléricature, où leur permettent d'y entrer, outre le blâme qui leur est justement infligé par leurs frères, se jettent eux-mêmes dans des embarras d'autant plus sérieux que, malgré leur laxisme, ils admettent en principe que la cléricature ne peut être conférée qu'à ceux dont la conversion est ou leur paraît sincère et sérieuse. On comprend dès lors toute l'in. justice et l'inutilité des calomnies lancée contre l'Église catholique par ceux qui se séparent de l'unité. C'est à eux que l'on peut (560) appliquer

ces paroles de l'Apôtre: « La colère de Dieu se révèle du haut du ciel contre l'impiété et l'injustice des hommes qui retiennent la vérité captive dans l'iniquité (1) ». A moins d'une conversion sincère de leur part, ce courroux de Dieu frappera sans aucun doute tous ceux qui retiennent la vérité du baptême captive dans l'iniquité de leur séparation sacrilège.

XXI. Quant à l'Eglise catholique qui, selon les prophéties, se répand parmi les nations avec une étonnante fécondité, lorsqu'elle arrache un homme à son iniquité, toujours elle respecte en lui, non pas sa propre vérité, mais la vérité de Dieu. De quel droit notre adversaire ose-t-il donc nous dire, avec un ton de béate satisfaction : « J'ai baptisé en sûreté celui que vous avez sacrilègement souillé; j'ai baptisé, dis-je, et en cela je n'ai fait que ce que Paul avait fait lui-même ? » Qu'il nous lise donc le passage où soit raconté ce qu'il avance. Fait-il allusion à ce qui s'est passé dans la ville d'Ephèse? alors qu'il dise franchement que c'est saint Jean qui les avait sacrilègement souillés. S'il recule devant une telle conclusion ou plutôt devant un tel crime, qu'il cesse donc de recourir aux faits les plus contradictoires, et qu'il ensevelisse la question sous des ténèbres de plus en plus profondes.

XXII. Il cite ensuite l'évêque de Carthage, Agrippinus, l'illustre martyr Cyprien, les soixante-dix prédécesseurs de Cyprien, et il soutient effrontément que la conduite qu'il tient, ils l'ont tous tenue avant lui. Quel dégoût ne doit pas inspirer l'erreur de ces hommes qui surprennent dans les personnages les plus illustres certaines faiblesses qu'ils se vantent d'imiter, tandis qu'ils se montrent absolument étrangers aux vertus qui ont brillé sur leur front ! N'en est-il point parmi eux qui, en reniant Jésus-Christ, veulent se comparer à Pierre? Pour faire sonner plus haut leur parenté avec cet Apôtre, ils iraient facilement jusqu'à contraindre les Gentils à judaïser. Ces faits sont, dans la vie de ce grand Apôtre, des taches regrettables; mais la grâce apostolique fut en lui si puissante que ces fautes furent aussitôt expiées. Je le déclare, sans hésitation aucune, non, aucun homme de notre temps ne saurait, non-seulement lui être préféré, mais même lui être comparé, cet homme fût-il un évêque qui n'aurait ni renié Jésus-Christ

1. Rom.I, 18.

ni contraint les Gentils à judaïser. J'en dirai autant du glorieux martyr Cyprien. J'avoue qu'il refusait de croire que les hérétiques ou les schismatiques pussent donner le baptême de Jésus-Christ, tant était grande l'horreur que lui inspirait toute rupture de cette unité catholique qu'il aimait de toute la force de son âme. Mais tels furent les mérites et les gloires qui le conduisirent au martyre, que l'éclat de sa charité dissipa entièrement ce point ténébreux de sa vie, la branche déjà féconde devint plus féconde encore, et tout ce qu'il pouvait avoir à purifier ne l'eût-il pas été auparavant, l'aurait été amplement par les souffrances suprêmes de sa passion. De notre côté, si nous reconnaissons la vérité du baptême dans l'iniquité des hérétiques, gardons-nous de conclure que nous sommes meilleurs que Cyprien, et surtout meilleurs que Pierre, parce que nous ne forçons point les Gentils à judaïser. Je ferai le même raisonnement au sujet d'Agrippinus et des autres évêques qui ont pu se tromper au point de vue des conditions essentielles de l'unité, sans oublier toutefois que la charité couvre la multitude des péchés. Ainsi tous ceux qui marchaient dans la vérité de l'Eglise, à laquelle ils étaient parvenus, ont pu, comme le dit l'Apôtre, recevoir de Dieu des lumières particulières pour juger des choses autrement (1). N'était-ce pas une question toute nouvelle que celle de savoir la marche à suivre pour recevoir les hérétiques? Est-il étonnant dès lors que quelques-uns de nos frères, saisis d'une horreur profonde contre l'hérésie, se soient troublés par la nouveauté même de leur situation, et aient cru sincèrement qu'ils devaient désapprouver le bien même qu'ils retenaient pour leur malheur ? Je veux exprimer brièvement ma pensée sur ce point : supposé qu'ils aient admis la nécessité de rebaptiser les hérétiques, c'était là, de leur part, une erreur toute humaine ; mais admettre, comme nos adversaires le prétendent, la nécessité de

rebaptiser les catholiques, c'est évidemment une présomption diabolique.

XXIII. Mais voici une question dont il voudra bien me donner la réponse: parmi les évêques de l'Eglise romaine dont il fait la nomenclature, il cite Etienne dont l'épiscopat lui paraît sans tache. Cependant si nous en croyons les lettres authentiques des autres évêques et

1. Philip. III, 15.

561

de saint Cyprien lui-même, il est certain que le pape Etienne, non-seulement ne rebaptisait pas les hérétiques, mais menaçait même d'excommunication ceux qui réitéraient le baptême ou ordonnaient de le réitérer. D'un autre côté, nous savons que Cyprien resta toujours dans la communion de ce Pontife. A cela que peuvent répondre nos adversaires? Qu'ils se tourmentent autant qu'ils le voudront; qu'ils examinent attentivement s'ils peuvent répondre. Pour ne rien dire des autres, voici deux évêques contemporains qui n'avaient pas toujours les mêmes opinions; voici deux évêques des églises les plus célèbres, l'Eglise de Rome et celle de Carthage, Etienne et Cyprien, et tous deux inébranlablement attachés à l'unité catholique. Etienne enseignait que le baptême de Jésus-Christ ne doit jamais être réitéré, et condamnait sévèrement ceux qui agissaient autrement; Cyprien enseignait qu'on doit baptiser dans l'Eglise catholique, comme n'ayant pas reçu le baptême de Jésus-Christ, ceux qui avaient reçu le baptême au sein du schisme ou de l'hérésie. Tous deux avaient de nombreux partisans, et tous cependant vivaient dans l'unité la plus parfaite. Si donc nos adversaires sont dans la vérité quand, pour justifier leur séparation, ils soutiennent que dans la même communion des sacrements, les méchants souillent les bons et que, par conséquent, on doit se soustraire, même corporellement, à cette contagion, dans la crainte que tous ne périssent également, il faut conclure que du temps d'Etienne et de Cyprien, l'Eglise avait péri tout entière sans qu'il en restât aucune portion où Donat lui-même pût prendre une naissance spirituelle. Si cette conclusion leur paraît ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire un blasphème, ils admettent donc que l'Eglise est demeurée vivante et pure jusqu'au temps de Cécilianus, de Majorin ou de Donat; que rien n'a pu la souiller, ni l'admission dans son sein de certains hommes non baptisés, ni la présence de certains fidèles tout couverts de péchés et de crimes, ni le refus opposé par Cyprien et Isar ceux qui partageaient ses opinions sur le baptême, de rompre toute communion avec eux, parce que, sans doute, ils n'admettaient pas qu'ils pussent être souillés par le crime des autres tout en restant avec eux en communion dans l'unité des sacrements de Jésus-Christ. Mais alors pourquoi ne pas convenir également que cette même Eglise est toujours existante, qu'elle tend, selon les prophéties, à se répandre sur toute la terre, et que sa robe virginale ne saurait être souillée par les crimes de tous ceux qui la trahissent et la calomnient? C'est ainsi que dans une aire, le froment, en attendant sa purification, ne saurait être souillé par son mélange avec la paille; et que, dans un même filet, les bons poissons ne perdent rien de leurs qualités pour nager avec les mauvais jusqu'aux rivages.

XXIV. Ce n'est donc aucun motif raisonnable, mais bien plutôt de la fureur, qui a déterminé ces hommes, sous le vain prétexte de ne pas communiquer avec les méchants, à se séparer de l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ; répandue sur toute la terre. Mais peut-être jouissent-ils de l'art admirable de distinguer les crimes les uns des autres, puisant les principes et les règles de cette distinction, non pas dans la sainte Ecriture, mais dans leur coeur, et s'autorisant de ces principes pour déclarer que dans l'unité de communion des sacrements on peut tolérer, sans en recevoir aucune souillure, les crimes des fidèles en général, tandis que le crime d'apostasie se communique à tous ceux qui participent aux sacrements avec un apostat. N'insistons pas davantage sur ce point, car nos adversaires eux-mêmes n'osent en parler que très-rarement, et sentent

fort bien qu'ils marchent dans le champ des absurdités et ils en rougissent. Du reste, ils n'ont garde d'invoquer en leur faveur l'autorité de la révélation. Pour se justifier du crime de séparation et de schisme, et pour établir la solidarité de tous les pécheurs entre eux, ils ont souvent recours à des passages comme ceux-ci : « Vous voyiez le voleur et vous couriez avec lui (1) ; n'ayez aucune communication avec les péchés des autres (2); éloignez-vous, fuyez, et ne touchez pas à ce qui est impur (3); celui qui aura touché ce qui est souillé, sera souillé lui-même (4) ; un peu de levain corrompt toute la masse (5) » ; et autres passages dans lesquels on ne voit aucune distinction à établir entre le crime d'apostasie et les autres crimes ; il n'y est question, en général, que de toute participation au péché. Toutefois, si l'interprétation qu'ils donnent de ces passages

1. Ps. XLIX, 18. — 2. I Tim. V, 22. — 3. Is. LII, 11. — 3. Lévit. XXII, 4-6. — 4. I Cor. V, 6.

562

avait été suivie par saint Cyprien, ce dernier aurait rompu assurément toute communion avec Etienne. En effet, supposons que, comme ils le disent, les hérétiques et les schismatiques n'aient reçu aucun baptême, en les admettant dans l'Eglise, le pontife saint Etienne communiquait réellement avec les péchés d'autrui, puisque ces hérétiques, privés du baptême, restaient coupables de tous leurs péchés précédents. Cyprien devait donc renoncer à toute communion avec lui, dans la crainte de courir avec le voleur, de communiquer aux péchés d'autrui, de se souiller par le contact d'un homme impur, de se corrompre par le levain étranger. Or, telle ne fut pas sa conduite; et puisqu'il persévéra avec eux dans l'unité, ne devons-nous pas conclure que toute la masse d'unité fut corrompue, que l'Eglise cessa d'exister, loin de pouvoir enfanter plus tard Majorin et Donat, ces saints de la secte nouvelle? Puisqu'ils n'osent aller jusque-là et tirer la conclusion de leur principe, qu'ils changent ce principe et qu'ils disent, avec nous, que dans la communion des sacrements chrétiens, les bons peuvent être mêlés avec les méchants sans en recevoir aucune souillure, que l'Eglise de Jésus-Christ a persévéré jusqu'au temps de Cécilianus, non pas sans renfermer dans son sein des hommes pervers, ce qui n'aura lieu pour elle, que quand elle sera dans le séjour du père de famille, mais mêlé au mal comme le froment est mêlé à la paille, tant qu'il reste dans l'aire. Tel est l'état dans lequel elle a pu exister, dans lequel elle existe et existera toujours jusqu'à la grande purification qui se fera au jour suprême du jugement.

XXV. Pourquoi dès lors, de la part de nos adversaires, cette fureur qui les pousse à se séparer du corps de Jésus-Christ, dont l'unité, selon la prophétie, se réalise d'une manière miraculeuse et embrasse toutes les contrées et toutes les nations de la terre ? Ne peut-on pas appliquer à notre auteur ces paroles «L'enfant mauvais proclame sa propre justice, mais il ne justifie pas sa sortie (1) » ; c'est-à-dire qu'il ne peut alléguer aucun motif qui justifie son hérésie et sa sortie de la maison de Dieu? S'il était véritablement juste, il se souviendrait que l'apôtre saint Paul vivait avec ces faux frères, dont il gémit dans ses épîtres ; que Cyprien vivait avec ceux qu'il

1. Prov. XXIV, selon les LXX.

regardait comme non baptisés et portant dans leur conscience le poids de leurs péchés passés, quand il savait cependant qu'Etienne les accueillait dans le sein de l'Eglise. Comme ces saints, il persévérerait dans l'Eglise de Jésus-Christ avec ceux qu'il regardait comme coupables de toute sorte d'injustice; il ne se croirait aucunement souillé par leur présence dans l'Eglise, il ne trouverait pas dans les méchants un motif d'abandonner les bons, bien plutôt il tolérerait les méchants à cause des bons, comme on tolère la paille avec le grain, et il n'aspirerait à aucune autre séparation qu'à celle qui doit se faire sous le poids de la charité, et il ne se rendrait pas semblable à cette poussière légère qui se laisse emporter par le moindre souffle avant même la

ventilation. De cette manière, il persévérerait dans l'unité catholique, même avec les pécheurs que les filets de l'unité doivent contenir jusqu'au rivage de la vie éternelle, et en cela il n'aurait à craindre ni de courir avec le voleur, ni de participer aux péchés des autres, ni de se souiller au contact d'aucune iniquité, ni de se corrompre par le levain de qui que ce fût. Rien de tout cela n'arrive qu'autant que l'on consent au péché, ce qui eut lieu dans le paradis terrestre de la part du premier homme qui, par l'intermédiaire de la femme, se laissa séduire par le serpent. Quant à la participation aux mêmes sacrements, elle ne peut produire cet effet; Judas impur communia avec les autres apôtres, sans porter aucune atteinte à leur innocence. Tout en participant, avec les méchants, aux mêmes sacrements divins, les bons, quoique encore dans l'aire et non dans les greniers du père de famille, se séparent en réalité des méchants, mais par la différence des moeurs et non par la séparation des corps; ils vivent différemment, mais ils se réunissent dans les mêmes temples; c'est ainsi que tout en se distinguant des méchants, ils ne se séparent pas de l'unité de l'Eglise.

XXVI. Pourquoi donc exagérer à nos yeux le crime de je ne sais quels apostats sur lesquels ils n'ont aucune accusation précise à formuler, non-seulement pour nous convaincre, mais pour se convaincre eux-mêmes? Si j'entreprenais, sur ce point, de réfuter leurs calomnies, je pourrais paraître plus préoccupé de justifier les personnes que de défendre la cause de l'Eglise. Or, si nous en croyions nos (563) adversaires, nous admettrions avec eux que le pape Etienne admettait indistinctement dans l'Eglise tous les apostats, qu'ils fussent simplement victimes de l'apostasie ou qu'ils en fussent les instigateurs, et en général tous les criminels, les voleurs, les brigands, les sacrilèges. En effet, puisqu'aucun de ces malheureux n'avait reçu le baptême véritable, aucun des péchés qu'ils avaient commis ne leur était pardonné, tous pesaient à la fois sur leur conscience. Or, ce sont ces hommes que le pape Etienne accueillait dans l'Eglise; c'est avec de tels hommes que l'évêque Cyprien était en communion dans l'unité catholique; et cependant l'Eglise, loin de périr, n'a fait que se développer et s'étendre. Concluons donc que, même dans l'unité catholique, la souillure du péché est essentiellement personnelle. C'est en vain que le mauvais fils s'est empressé de sortir de la maison du père de famille; c'est en vain qu'il se dit juste, il ne peut justifier sa sortie. Diront-ils que ceux que recevait saint Etienne étaient purifiés par leur participation même à l'unité, parce que la charité couvre la multitude des péchés (1)? Plaise à Dieu qu'ils le disent! car nous aussi, c'est là ce que nous disons quand nous les pressons ou que nous les avertissons de revenir à l'unité. A cette condition, il n'y aura plus dans le baptême aucune question qui puisse nous diviser. En effet, s'il est vrai que ceux qui ont reçu le baptême de la main des hérétiques, quand ils reviennent à l'Eglise, sont purifiés par la charité de l'unité elle-même, il ne peut plus y avoir de raison de leur réitérer le baptême.

XXVII. Vous voyez que dans ce discours, auquel vous m'avez prié de répondre, notre adversaire nous a fourni un grand nombre d'arguments qui plaident en notre faveur. Quel besoin, dès lors, pouvons-nous avoir de justifier les évêques de l'Eglise romaine de tous les crimes dont il les accuse au prix d'incroyables calomnies? Marcellin et ses prêtres Melchiade, Marcelle et Silvestre, sont par lui accusés d'avoir livré les manuscrits sacrés, et offert de l'encens aux idoles. Mais il ne suffit pas de les accuser, il faudrait prouver cette accusation; et cette preuve, il ne la donne pas, il n'apporte à l'appui aucun document sérieux. Il soutient que ce sont des criminels et des sacrilèges; moi je soutiens

1. I Pierre, IV, 8.

qu'ils sont innocents. Et pourquoi fournirais-je des preuves de ma défense, puisqu'il n'essaie pas même de prouver son accusation? Si dans les choses humaines il reste encore quelque peu d'humanité, il me semble que quand il s'agit d'hommes inconnus, que des ennemis incriminent, sans fournir aucune preuve de leurs accusations, ceux qui

méritent d'être crus sur parole, c'est nous, qui soutenons que ces hommes sont innocents. En suivant cette marche, il est vrai que l'on peut se tromper, mais du moins on a rempli le devoir qu'impose l'humanité, puisqu'elle défend de soupçonner témérairement le mal dans les autres et de croire facilement à toute incrimination qui ne repose ni sur des témoins, ni sur des documents authentiques; celui qui se rend coupable d'une telle incrimination doit être regardé plutôt comme un calomniateur que comme un accusateur véridique.

XXVIII. Ajoutons que c'est sous le pontificat de Melchiade que l'empereur Constantin fut saisi de la célèbre accusation intentée contre l'évêque de Carthage Cécilianus ; mais, sur l'ordre de l'empereur, l'affaire fut portée, par le proconsul Anulinus, au tribunal du souverain pontife qui prononça l'innocence de l'évêque. Ses ennemis, dignes ancêtres de nos adversaires, rappelèrent de ce jugement au tribunal de l'empereur, se plaignant que l'affaire n'avait pas été suffisamment examinée; ce qui étonne, c'est qu'ils n'ont parlé ni de l'apostasie de Melchiade, ni de l'encens offert par lui aux idoles. N'auraient-ils pas dû faire observer à l'empereur qu'il ne convenait pas de soumettre leur cause au jugement d'un pontife qui avait livré les manuscrits sacrés et offert de l'encens aux idoles ? Cependant ils ne soumièrent cette observation ni avant le débat, ni au moment de leur pourvoi, alors même qu'ils devaient se sentir irrités de subir un jugement qui les condamnait en justifiant Cécilianus: Comment donc ne leur est-il pas venu à la pensée d'objecter ce qui fait aujourd'hui le thème favori des calomnies de nos adversaires? N'était-il pas facile de faire remarquer que l'innocence de Cécilianus devait être d'autant plus douteuse qu'elle était prononcée par un juge aussi indigne que Melchiade ? Pourquoi aussi ne pas incriminer l'Eglise romaine, au tribunal de laquelle ils n'avaient jamais pu faire condamner aucun de ceux qu'ils poursuivaient, malgré le soin (564) qu'ils avaient pris de gagner les juges, de leur associer quelques-uns de leurs partisans, et de confier, par intérim, l'administration de certaines églises à des Africains vendus à leur cause, dont nous rougirions de prononcer le nom, et qu'ils ne parvinrent à nommer évêques qu'après avoir exercé sur la populace une criminelle et trompeuse influence ? En effet, à peine Cécilianus avait-il obtenu sa justification, qu'ils accusèrent auprès de l'empereur l'évêque Félix, lui reprochant d'être un apostat déclaré ; d'où il suivrait que Cécilianus ne pouvait être évêque, puisqu'il avait été ordonné par un apostat. Constantin crut qu'il y avait lieu de poursuivre cette accusation, quoiqu'il eût reconnu, dans l'affaire de Cécilianus, que ces mêmes accusateurs n'étaient que d'indignes calomniateurs. Il ordonna donc d'instruire la cause de Félix. Le proconsul Elianus la jugea en Afrique même, et Félix fut déclaré innocent. Nous avons encore les pièces de ce procès; ceux qui veulent en prendre connaissance, peuvent les lire. Quelle preuve évidente de l'innocence de Cécilianus et de Félix, et des infâmes calomnies de ceux qui, dans leur conciliabule, l'accusaient hautement d'être la source de tous les maux de cette époque. Mais une autre conclusion non moins logique et plus grave encore, c'est l'innocence et la justification du pontife Melchiade, accusé par eux des crimes les plus révoltants. Comment supposer, en effet, qu'un homme pousse la folie et l'absurdité jusqu'à croire qu'après avoir persécuté Félix, par qui Cécilianus avait été ordonné, ils auraient épargné Melchiade qui avait justifié ce dernier, si la renommée avait trouvé dans la vie de ce pontife, le plus léger motif d'une inculpation quelconque, lors même que dans sa conscience il eût été parfaitement innocent? Ou bien dira-t-on que ces accusateurs incriminaient ce qui avait été inventé dans un bourg africain, et qu'ils gardaient le silence sur ce qui s'était passé dans la capitale même de l'empire?

XXIX. Quant à Mensurius, que répondrai-je, puisque pendant sa vie jusqu'au jour de sa mort, son peuple n'a jamais porté atteinte à l'unité? Il est, dit-on, incriminé dans les lettres de Secundus de Tigisit; mais le texte lui-même prouve qu'elles furent échangées dans un esprit tout pacifique, et du reste elles ne furent jamais livrées à la publicité. Notre adversaire parle aussi de l'église de Cirte, et il accable d'invectives les évêques qui en occupèrent le siège. Mais comment donc n'a-t-il pas vu que les calomnies qu'il lance

contre les plus saints personnages de notre temps, et que nous connaissons parfaitement, nous prouvent que toutes ses diatribes contre les personnes que nous n'avons pas connues, ne sont également que des calomnies et que nous devons les regarder comme telles? D'un autre côté, quand nous entendons Profuturus, mort seulement depuis peu d'années, et Fortunat, qui est encore vivant et qui lui succéda dans l'épiscopat, tout Manichéens qu'ils furent et dès lors apostats, quand, dis-je, nous les entendons lancer des attaques continuelles contre des personnages qui de nos jours ne sont même plus connus, nous avons le droit de conclure que, leur vie a été d'autant plus pure qu'ils sont l'objet, de la part de leurs adversaires, des accusations les plus honteuses.

XXX. C'est pour chacun d'entre nous une grande et glorieuse consolation, de nous voir accusés avec l'Église par les ennemis de l'Église. Toutefois, nous ne devons pas confondre la cause de l'Église avec celle des hommes que nos adversaires poursuivent de leurs calomnies. Quels qu'aient été personnellement Marcellin, Marcellus, Silvestre, Melchiade, Mensurius, Cécilianus et les autres victimes de la haine de nos ennemis, cette question de personne ne préjuge absolument rien contre l'Église catholique, répandue sur toute la terre. Leur innocence ne sera jamais notre propre couronne; nous ne serons jamais condamnés pour leur propre iniquité. S'ils ont été des saints, c'est qu'ils ont été, dans l'aire catholique, purifiés comme le bon grain; s'ils ont été pécheurs, ils ont subi, dans l'aire catholique, la destinée de la paille. Cette aire peut renfermer tout à la fois les bons et les pécheurs; en dehors d'elle on ne saurait être bon. Quiconque, par le vent de l'orgueil, est séparé de cette aire comme l'est une paille légère, de quel droit viendra-t-il calomnier l'aire du père de famille, et lui faire un crime d'y renfermer la paille mêlée avec le bon grain ?

XXXI. Nous disons donc, ou plutôt nous prouvons, par les monuments consignés dans les écrits ecclésiastiques et civils, que Secundus de Tigisit, à qui ils attribuent la (565) condamnation de Cécilianus dans une assemblée réunie par ses ordres, a tout fait, au contraire, pour empêcher le schisme, a arraché aux apostats l'aveu de leurs fautes, et leur a donné la paix, quoiqu'il fût lui-même accusé d'apostasie par Purpurins de Lima. Nous disons que Ruscicadien, Donat le Calamien, Donat Masculitanus, Marinas des Eaux-Tibilitaines, Silvain de Cirté, ont été de véritables apostats, quoiqu'ils se soient montrés les juges inexorables de ceux qui leur paraissaient apostats. Nous prouvons cette proposition par les monuments de l'Église, des municipes et des tribunaux. Toutefois nous ne soutenons pas que tous ceux qui appartiennent au parti de Donat, soient, pour cette seule raison, des apostats; d'un autre côté, nous ne justifions pas le parti de Donat, parce que, dans le nombre de ses adeptes, il en est qui peuvent être de bonne foi et sont justifiés du crime d'apostasie. Le plus sage pour nous, c'est de prêter une oreille attentive à la sainte Écriture plutôt que de nous laisser accuser des crimes d'autrui, et cette calomnie, nous la repoussons autant pour les autres que pour nous. « L'âme « qui pèche, c'est elle-même qui mourra (1); chacun portera son propre fardeau (2); celui qui mange et boit indignement, mange et boit pour lui-même », et non pour un autre, « son propre jugement (3) ». On laisse croître le bon grain et la zizanie jusqu'à la moisson, de crainte qu'en voulant arracher la zizanie avant le temps on ne déracine le froment (4); on laisse les boucs et les agneaux paître ensemble dans les meilleurs pâturages, jusqu'à ce qu'ils soient séparés par le pasteur qui ne peut se tromper (5); les filets de l'unité se remplissent de toute sorte de poissons, jusqu'à ce qu'on arrive au discernement fait sur le rivage (6). Est-ce donc que nos adversaires

1. Ezéch. XVIII, 4. — 2. Gal. VI, 5. — 3. I Cor. XI, 29. — 4. Matt. XIII, 29, 30. — 5. Ibid. XXV, 32, 33. — 6. Ibid. XIII, 47, 48.

préjugent déjà faussement en leur propre faveur, jusqu'à soutenir que c'est pour les péchés d'autrui qu'ils sont séparés de la communion de l'univers chrétien ? avec une

opinion aussi insensée et absurde, ils en viennent à faire conclure que les péchés de quelques-uns de leurs adeptes sont imputés à tous. A ce prix, ils doivent donc se regarder comme coupables de tous les crimes que l'on surprend dans l'homme le plus criminel; et si cette conclusion leur paraît le comble de l'injustice, qu'ils avouent du moins qu'ils sont tous responsables de leur criminelle séparation d'avec l'Eglise.

XXXII. Je n'oublie pas que dans cet ouvrage il n'est question que de l'unité du baptême. Je dois donc conclure comme j'ai commencé. De même que dans l'aire du père de famille on ne doit ni louer les méchants à cause des bons, ni quitter les bons à cause des méchants; de même, quand il s'agit de tel homme en particulier, on ne doit pas l'accuser de perversité, pour ce qu'il y a en lui de bon; on ne doit pas non plus, parce qu'il y a en lui quelque chose de mauvais, nier ce qu'il peut avoir de bon. L'iniquité des Juifs renferme quelque chose de vrai, le dogme de la résurrection des morts; l'iniquité des Gentils a aussi quelque chose de vrai, le dogme d'un seul Dieu qui a créé le monde. De même l'iniquité de ceux qui dispersent parce qu'ils ne recueillent pas avec Jésus-Christ, renferme encore une vérité, celle en vertu de laquelle ils chassent l'esprit immonde; dans l'iniquité des temples sacrilèges, une vérité fut rencontrée, celle qui leur faisait adorer le Dieu inconnu; l'iniquité des démons renfermait aussi quelque vérité, du moins celle qui les a portés à confesser Jésus-Christ. De même, quelle que soit l'iniquité des hérétiques, on doit y reconnaître une vérité, celle qui leur fait conserver le sacrement de baptême.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

[Haut du document](#)